



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017/67

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES

Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 14/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 2017-0411-2017_67-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 Avril 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 4 Avril 2017

La séance est ouverte

Le 11 Avril 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30 à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M.BARRERE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	A	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme LABASTHE
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS (absent)
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	E	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	E	M.TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	E	M.BENESSE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017/67

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME DANS LE
CADRE DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES ORDURES
MÉNAGÈRES RESIDUELLES**

Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 14/04/2017

Affiché le

ID: 2017-0411-2017_67-DE

SLOW

VU les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment le 1er alinéa de l'article 3-4 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement ;

VU la délibération n° 2016/29 du 22 mars 2016 concernant la présentation de la démarche du Programme local de prévention des déchets et l'approbation du programme d'actions,

VU l'avis de la commission du 8 février 2017,

VU l'avis du Conseil de la Prévention des déchets réuni le 14 février 2017,

EXPOSÉ :

Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, la CCM souhaite connaître la composition des ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sur son territoire.

Outre la connaissance du gisement, le but est d'optimiser les systèmes de gestion des déchets, de mettre en place les actions de prévention idoines et d'identifier les pistes d'améliorations.

Pour cela, la collectivité rédige un marché d'étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles (type MODECOM ou MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères), la collectivité va procéder à une consultation afin de choisir un bureau d'études pour cette prestation dans le cadre de la méthode CARADEME (guide pour la réalisation de campagnes de caractérisation des DMA).

La CCM sollicite donc l'aide de l'ADEME Nouvelle Aquitaine pour un soutien financier.

Cette étude a un coût estimé à 18 333,33 € HT soit 22 000 € TTC.

Cette étude est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 50 % minimum.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

1. **Autorise** Monsieur le Président, à solliciter les subventions auprès de l'ADEME,
2. **Mene** toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 11 Avril 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement